

# Théorie des organisations

## Les approches économiques

---

*Ce cours vous est proposé par Audrey Portes, Assistant professor et enseignant-chercheur en Sciences de Gestion, à Montpellier Business School, et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.*

---

### Quiz

**1. Une affirmation est fausse. Sélectionnez-là.**

- a. La théorie de l'agence montre que les agents peuvent avoir des comportements opportunistes.
- b. La théorie de l'agence met en exergue une délégation d'autorité.
- c. La théorie de l'agence explique l'agencement des individus au sein des organisations.
- d. La théorie de l'agence est une approche contractuelle de l'organisation.

**2. Dans la théorie des coûts de transaction les deux principes essentiels sont :**

- a. Les agents sont opportunistes et les situations sont à rationalité limitée.
- b. Les agents sont opportunistes et les situations sont à rationalité absolue.
- c. Les agents ne sont pas opportunistes et les situations sont à rationalité limitée.
- d. Les agents ne sont pas opportunistes et les situations sont à rationalité absolue.

## Références

### Comment citer ce cours ?

Théorie des organisations, Audrey Portes, AUNEGe (<http://auneger.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.